



**Numéro 129**  
13 oct 2021

**Zoom sur**

**COLZA**

- 1ères captures de CBT

**BLE**

- Gestion des faux semis et Glyphosate
- Densité de semis
- Choix variétal
- Ravageurs
- Désherbages

**ESOURGEON**

- Désherbages

**MAÏS**

- Gestion du risque sanitaire DON et pyrales
- Bilan chrysomele

**COLZA**

**2 à 10 feuilles**

**Charançons du Bourgeon Terminal (CBT)**

Les premiers individus sont capturés cette semaine. La cuvette jaune doit être positionnée **au-dessus** de la végétation pour attirer les adultes et les piéger.

Ne pas confondre avec le baris (insecte sans poils, noir à reflet bleu-vert de même taille que le charançon du bourgeon terminal - 2.5 à 3.5mm) et le charançon gallicole du chou qui est de plus petite taille (2-2.5mm), de couleur gris noirâtre avec le bout des pattes noir.



(Photo : BASF)

Intervention à réaliser 8-10 jours après les premières captures, d'où l'importance des piégeages pour bien positionner le traitement sur les différents secteurs. Il n'y a pas de seuil d'intervention.

**Gestion des graminées de céréales avant le semis**



**Destruction mécanique des repousses de faux semis sans glyphosate, est-ce possible ?**

L'utilisation du glyphosate avant le semis pour éviter le risque de repiquage, notamment dans le cas de faux-semis, est de plus en plus courante, voire systématique. Il est aussi possible de détruire mécaniquement les graminées avant le semis sans glyphosate sous réserve d'avoir les outils et les conditions adaptés tels que :

- Absence de pluie dans les 3-5 jours autour de l'intervention,
- Au-delà de 2 feuilles la profondeur de travail du sol doit être à 3-5 cm sur toute la surface (vibrodéchaumeurs, cultivateurs...),
- Enlever les rouleaux, le rappuyage favoriserait de nouvelles levées.

**Conseil collectif rédigé à partir de notre réseau d'observations en parcelles du début de semaine et du BSV Ile-de-France n° 34 du 12/10/2021. Sont concernés par la prescription, les agriculteurs du Nord du département de Seine-et-Marne. Les caractéristiques des produits cités peuvent être retrouvées dans le Guide Cultures 2020-2021. Si aucune lutte alternative n'est mentionnée, cela signifie qu'elle est inappropriée.**

Document rédigé par :

**Louise VANCANENBROECK**  
07 79 99 53 40

**Service Agronomie**  
418 Rue Aristide Briand  
77350 LE MEE-SUR-SEINE  
Tél. : 01 64 79 30 75  
www.ile-de-france.chambagri.fr

OPE.COS.ENR.15-2. 19/10/18

Avec le soutien financier de :



Tableau de classification des outils pour réaliser des faux-semis et des destructions d'adventices (Source : Arvalis)

	Profondeur de travail (en cm)	Objectif agronomique				
		Répartition des pailles en surface	Faux semis	Destruction des repousses et adventices	Incorporation des pailles	Restructuration des zones tassées
Herse de déchaumage	1-3		PS			
Bêches roulantes	3-5					
Déchaumeurs à disques indépendants	3-5	HP		D		
	6-10	HP				
Vibrodéchaumeurs	3-5			D		
Déchaumeur à trains de disques	6-10					
Cultivateurs à 2 rangées de dents et disques de nivellement	6-10					
	10-20					
Cultivateurs à 3 rangées de dents et disques de nivellement	6-10					
	10-20					

■ Aptitude bonne  
■ Aptitude moyenne  
■ Aptitude faible  
 HP Amélioration possible si outil équipé d'une herse à paille  
 D Nécessité d'intervenir sur des adventices ou repousses peu développées

## Rappel des règles d'utilisation du glyphosate

Le glyphosate reste une technique de destruction très efficace et sécurisante. Attention, son efficacité est dépendante de plusieurs conditions d'utilisation importantes :

- **Mode d'action foliaire** : Etant sur un mode d'action foliaire et systémique, il est important que les graminées soient au minimum à 1-2 feuilles jusqu'à tallage, et en situation poussante (hygrométrie >70%) pour que le glyphosate fasse effet. Ne pas appliquer juste derrière un passage d'outil.
- **Dosage** :  
Sur repousses de céréales, stade 2F à tallage, 0.7 à 1 l de glyphosate (360g) peut suffire ;  
Sur ray-grass ou vulpin > 2-3 feuilles à tallage, 1,5 l à 2 l est nécessaire.
- **Adjuvantation** : Toujours ajouter avec un glyphosate banalisés **adjuvant** (Mouillant : HELIOSOL, SURF 2000 ou Huile : ACTIROB B, MIXIN..) et **correcteur de pH** (sulfate d'ammonium type ACTIMUM).
- **Volume de traitement** : préférez un volume de traitement adapté aux « petites » cibles sur graminées < 2F, soit un minimum de 150 l/ha.

L'usage du glyphosate avant le semis est particulièrement nécessaire dans les fourrières, zones les plus à risque de salissement. Dans le cas d'une destruction mécanique, il peut être judicieux de tout de même passer au glyphosate les tours de champs.

Règlementation glyphosate (à partir du 30/09/2021)

Cultures	d'Automne		de Printemps			
	Labour	Non Labour (*)	Labour		Non Labour (*)	
Travail du sol	Labour	Non Labour (*)	Labour		Non Labour (*)	
Dates de labour	toutes	NC	Fin d'automne à printemps	Eté ou début d'automne (= labour précoce)	NC	
Types de sol	tous	tous	tous	non hydromorphe	hydromorphe	Tous
Cibles annuelles dont couverts Cibles vivaces Cibles invasives	Retrait	Usage maintenu (1080 g/ha de MA (**) maximum)	Retrait	Retrait	Usage maintenu (1080 g/ha de MA maximum)	Usage maintenu (1080 g/ha de MA maximum)
Cibles de lutte obligatoire	Usage maintenu (maximum 2 160 g de MA/ha/an) : lutte obligatoire contre des organismes nuisibles réglementés définis par arrêté					

(\*) Non labour = toutes techniques de travail du sol sans retournement // (\*\*) MA = matière active  
(Source ARVALIS – Services AGRONOMIE - ENVIRONNEMENT CARIDF)

### Que faut-il retenir ?

La dose maximale de MA utilisable est de 1 080 g/ha quelle que soit la cible hormis les cas de lutte obligatoire.

Le glyphosate est utilisable en non labour (pas de retournement du sol) pour culture d'automne et de printemps.

Le glyphosate est utilisable en labour précoce (fin d'été début d'automne), **uniquement** sur sols hydromorphes et pour une culture de printemps.

L'application par taches, en respectant la dose maximale moyenne de 1 080 g de MA par hectare, est possible et peut gérer de nombreuses situations où l'infestation n'est pas généralisée.

Fractionnement : attention, les glyphosates sont en cours de ré-homologation. A ce jour, seules les spécialités n'ayant pas été ré-homologuées peuvent être fractionnées, mais il s'agit d'une question de jours...

Les luttes obligatoires réglementées contre certaines adventices (Ex : ambrosies...) ou pour la destruction d'organismes nuisibles réglementés sont autorisées en toute situation (labour ou non labour) à la dose maximale de 2 160 g/ha/an de MA.

Les semis ont maintenant bien commencé, pressés entre autres par des prévisions de pluie la semaine prochaine. Certains pourraient bien avoir terminé leurs semis dans les jours à venir. Attention cependant, semer tous ses blés sur la 1<sup>ère</sup> décennie d'octobre peut représenter plusieurs risques :

- Etre plus vulnérable en cas d'aléas climatiques liés à cette période d'implantation,
- D'avantage de pressions ravageurs, notamment en cas de charge virale importante chez les pucerons et cicadelles,
- Risque accru de salissement non gérable par la chimie sur parcelles sales en graminées
- Pression maladies potentiellement plus forte au printemps.

**En résumé « ne mettez pas tous vos œufs dans le même panier »**

### Densité de semis

Le conseil de densité de semis au **15 octobre** dans les conditions actuelles (bonnes) est de **210 à 290 g/m<sup>2</sup>** selon le type de sol. Pourtant vous êtes nombreux à plébisciter les semis denses (>300g).

Voici quelques arguments techniques en faveur d'une densité de semis raisonnée, à nuancer selon vos propres expériences:

- Les semis précoces ont le temps de produire suffisamment de talles-épis. Un excès de densité augmentera la concurrence entre plantes, avec une autorégulation du nombre de tige/m<sup>2</sup> et aboutira très souvent au même optimum d'épi/m<sup>2</sup>.
- Les excès de densité en semis précoces sont néfastes car aggravant le risque verse et maladie.
- Les semis clairs supportent mieux les gels printaniers, car mieux tallés en sortie hiver. En cas de gel, seules les plus avancées sont détruites et les plus jeunes compensent la perte.

En semis tardif c'est l'inverse : la plante a moins le temps de taller et de plus, les pertes à la levée sont plus nombreuses, il faut donc semer plus dru.

**Tester pour s'améliorer** : Vous avez un doute ? Faites un essai sur 1 parcelle, ou sur une partie de parcelle et observez le comportement du blé.

### Choix variétal

A la période du 10-20 octobre, presque tous les blés peuvent être semés sans risque. Il convient de bien choisir sa variété vis-à-vis du précédent et des éventuels risques sanitaires. Ainsi, en précédent blé, choisir de préférence une variété résistante au piétin verse ; en précédent maïs, une variété résistante au risque DON et fusariose ; et en précédent légumineuse ou colza, une variété résistance à la verse.

2eme et 3eme décennie d'octobre	1ere décennie de novembre	Blé/Blé	Blé/Maïs	Blé/Colza ou légumineuse
Chevignon (T) KWS Extase (P, T) RGT Cesario (T) Campesino (P) RGT Volteo (P)	KWS Ultim Complice (T) LG Absalon (T) RGT Sacramento	Tenor (S) LG Absalon (T) Campesino (P) Fructidor (T) KWS Ultim	Chevignon (T) Fructidor (T) KWS Ultim LG Absalon (T)	KWS Extase (P,T) RGT Cesario (T) RGT Volteo (P) RGT Sacramento

P : sol profond

S : sol superficiel

T : Tolérant Chlortoluron

### Ravageurs

#### Pucerons

Les conditions sont actuellement favorables à l'activité et au développement des insectes, avec 10-12 °C et un temps ensoleillé. Les semis précoces, ainsi que les repousses de céréales et les graminées sauvages présentes à proximité sont des sources potentielles de pucerons ou cicadelles.

Trois principaux pucerons peuvent être vecteurs des virus responsables de la Jaunisse Nanisante de l'Orge (JNO) :



*Rhopalosiphum padi*



*Sitobion avenae*



*Metopolophium dirhodum*

(source Inrae)

Pour réussir vos observations, privilégiez :

- Les observations par beau temps, ou durant les heures les plus chaudes de la journée ;
- Dans les zones sensibles de la parcelle, proche d'un réservoir (une haie, une jachère, une interculture ou un maïs) ;
- Un comptage sur une dizaine de plantes

**Risque moyen à fort** : sur les 1<sup>ers</sup> semis actuellement pointants, surveiller plus particulièrement les parcelles abritées, au voisinage des repousses de céréales récemment travaillées.

**Seuil indicatif de risque** : 10% de plantes infestées OU présence de pucerons constatée pendant 10 jours consécutifs.

**Stade de de sensibilité** : de levée à fin tallage

**Leviers agronomiques** : Les semis précoces sont à éviter pour limiter le vol des insectes pendant la période de grande sensibilité des jeunes plantules. La destruction des repousses et des graminées sauvages (réservoirs) sont de bons leviers agronomiques.

## ▲ Cicadelles

Les cicadelles, (comme les pucerons), se nourrissent de la sève des plantes et peuvent être vecteurs potentiels du virus du nanisme du blé. Les dégâts engendrés par ce virus sont plus ou moins importants en fonction de la précocité de l'attaque. La perte de rendement pouvant s'élever à 30 q/ha, il est conseillé de surveiller les parcelles dès l'automne à l'aide de pièges à cicadelles (plaques engluées jaunes).

**Risque moyen à fort** pour les parcelles levées. Facteurs de risque :

- les semis précoces et à faible densité ;
- des températures douces supérieures à 12°C ;
- des parcelles ensoleillées, se réchauffant vite et à l'abri du vent (proches d'un bois, d'une haie) ;
- proximité des parcelles avec des repousses de céréales et des graminées adventices.



(Source : Avalis)

**Seuil indicatif de risque** :

- Si < 30 captures hebdomadaires de cicadelles, risque de dégâts nul;
- Si entre 30 et 100 captures hebdo, risque modéré;
- Si > 100 captures hebdo, risque fort de dégâts.

**Stade de de sensibilité** : de levée jusqu'à 3 feuilles.

Prod  
préc  
GOLF



RESERVE AUX ADHERENTS

- Ser  
- Pou

**Conditions d'utilisation des insecticides :** hygrométrie supérieure à 70 %, températures pas trop élevées, absence de vent, intervenir le soir ou en fin d'après-midi.

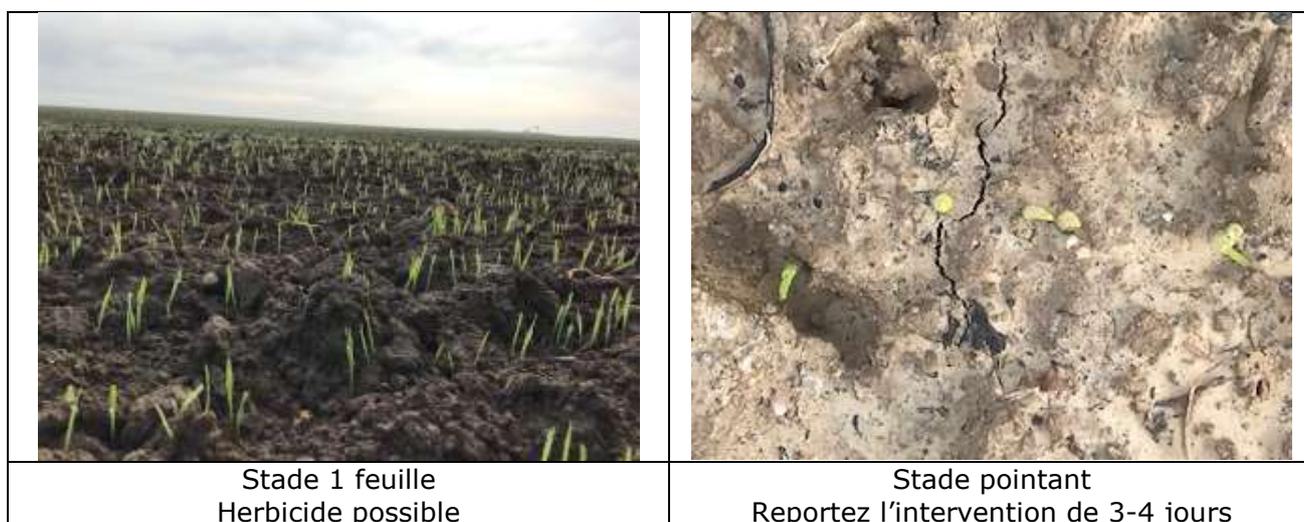
## 📌 Limaces

Restez vigilant, notamment en semis direct. Pour le conseil d'intervention, se référer à l'infoplane n°128.

## 📌 Désherbage

Nous profitons actuellement de bonnes conditions de semis et de traitement. Pour rappel, dans le cas de parcelles infestées et avec des programmes désherbages agressifs, il est primordial :

- de bien enfouir les grains (2-3 cm),
- d'assurer un bon recouvrement des grains,
- Attention, ne pas intervenir au stade pointant de la céréale, risque de phytotoxicité.
- d'augmenter les doses de semis de 10 à 15% (en fonction de l'agressivité de votre programme herbicide) et de 20 à 30% en cas de passage(s) mécanique(s)



## Notre conseil :



**RESERVE AUX ADHERENTS**



**Rappel des conditions d'application des herbicides de prélevée :** les herbicides qui agissent au niveau des racines ou qui y pénètrent, ne sont pas dépendants de la qualité de pulvérisation. En revanche, il est nécessaire de pulvériser sur un sol humide. Absence de vent.

**Rappel des conditions d'application des herbicides de post-levée :** hygrométrie > 70 %, absence de vent et de brouillard, températures douces, éviter les amplitudes thermiques > à 15° C et les gelées matinales < à -1° C.

## Escourgeon

(semis à 1 feuille)

➤ **Densité de semis et date d'implantation :** Se référer à l'infoplane n°129

➤ **Ravageurs :** se référer à la partie blé d'hiver

➤ **Désherbage d'automne sur orge d'hiver**

Les stades avancent rapidement, les premiers semis ont maintenant atteint 1 feuille.

- Bien positionner le désherbage de post-levée à ce stade précoce pour une efficacité optimale.
- Sur escourgeon, à 1 feuille, éviter de mélanger DEFI avec Chlortoluron ou FOSBURI pour réduire les risques de phytotoxicité, d'autant plus si les sols sont humides.
- Bien alterner les matières actives entre les interventions de pré et de post-levée.

### Notre conseil :



## Qualité sanitaire et gestion des résidus de maïs

Les principaux enjeux pour la filière est la maîtrise des fusarioses responsables des mycotoxines (D.O.N) et de la population de larves de pyrales, notamment par le biais de la date de récolte, le réglage de la machine et la gestion des résidus de maïs. Les bonnes pratiques ont permis de limiter les infestations, avec des taux d'infestation de pyrales souvent en-dessous des seuils de nuisibilité (<0.8 larve/plante).

Dans tous les cas, afin de limiter le risque fusarium graminearum pour les cultures suivantes et le risque pyrales pour les maïs futurs, il est conseillé de faire un broyage fin des résidus de récolte et d'effectuer un déchaumage pour en assurer une bonne décomposition. Plus le travail d'enfouissement est profond, plus la lutte contre les foreurs du maïs (pyrale et sésamie) est efficace (Source : Arvalis).



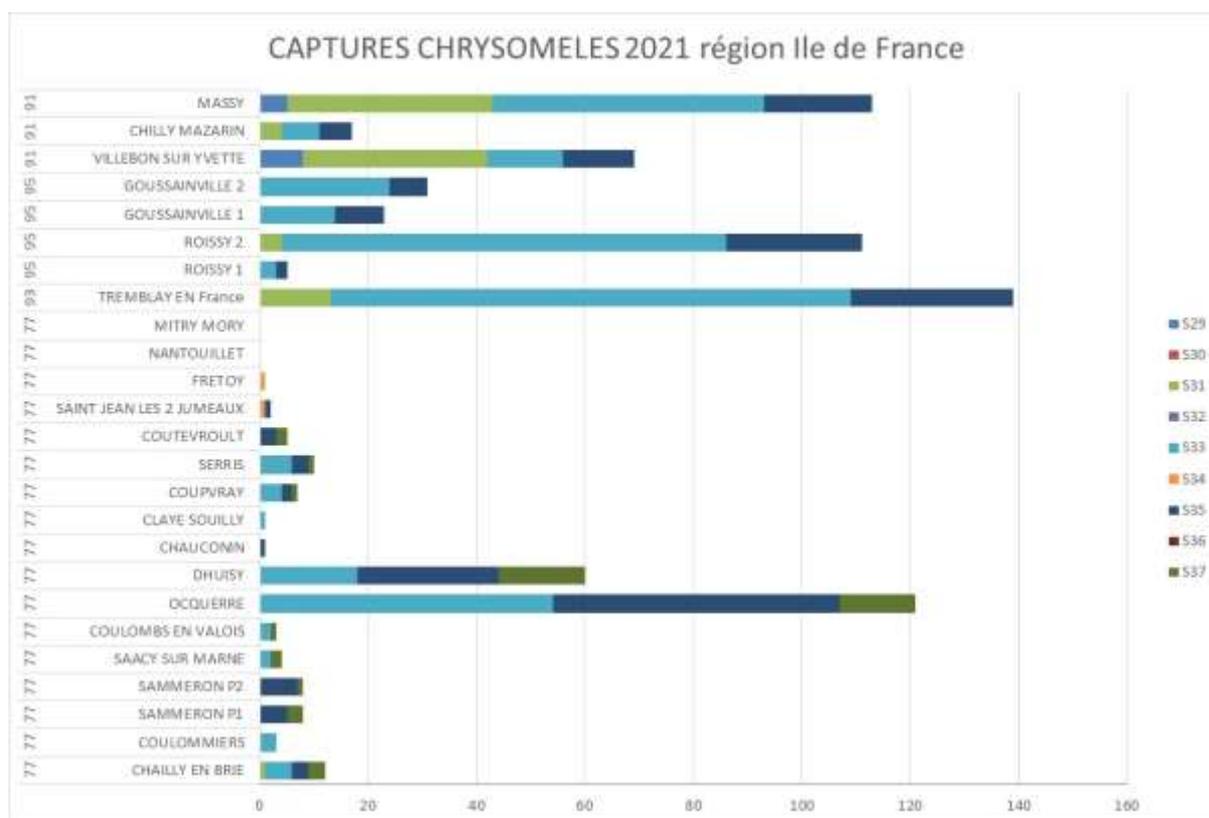
## Rappel des variétés de blé sensibles au risque DON

Pour prévenir les risques de DON sur blé après maïs, il est recommandé de choisir une variété notée minimum 4 en semis conventionnel, et supérieure ou égale à 6 en semis simplifiés.

## Bilan Chrysomèle

Le réseau 2021 comprenait 25 parcelles principalement de maïs sur maïs situés dans les zones à risque : proximité des aéroports et proximité des grands axes routiers en provenance de l'Est de la France (Alsace fortement touchée par ce ravageur) là où l'insecte a été fortement piégé en 2020.

Les résultats par semaine :



On note des chrysomèles piégées sur 23 des 25 sites suivis en Ile-de-France, dès la semaine 29 pour les premiers, pour mémoire c'est à la même période que les captures en 2020 avaient eu lieu (semaine 30). La grosse différence est le fait que la première semaine, seuls 2 sites essonnien ont des captures et qu'il n'y a pas plus de 8 individus piégés, alors qu'en 2020 un site de Seine et Marne avait recueilli 97 individus dès le début des piégeages.

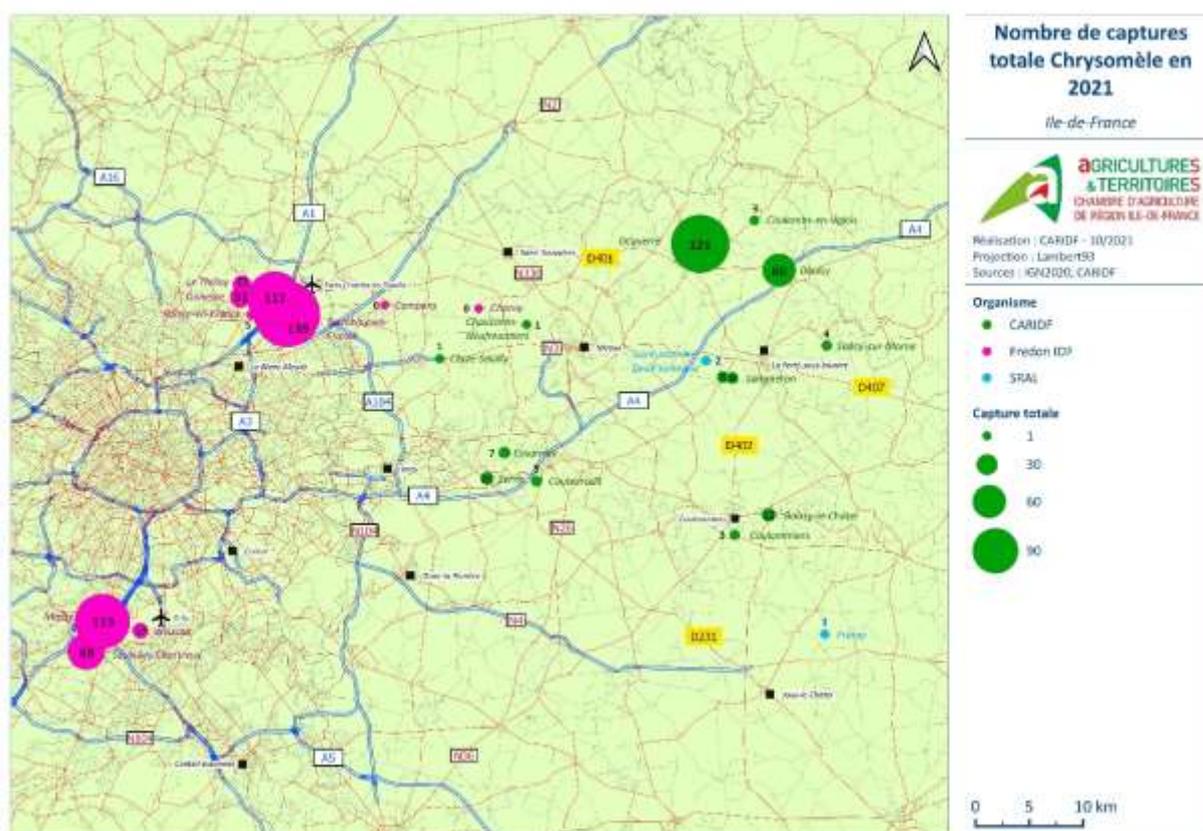
Les sites autour de Marne-la-Vallée (Serris, Coupvray, Coutevrout) étaient exempts d'individus en 2020. Cette année, ils piègent au maximum 10 chrysomèles. Ceux de Tremblay-en-France, et à proximité de Roissy sont relativement fournis en chrysomèles, mais cette zone est un secteur historique. Tout comme la zone de l'aéroport d'Orly, qui bien que n'ayant pas été suivie ces dernières années est un secteur historique de piégeage. Cette année c'est entre 17 et 113 individus par piège qui ont été capturés, avec un pic de captures qui se situe semaine 33 soit mi-août.

Là, où on s'y attendait moins, c'est le canton de Lizy-Sur-Ourcq qui par ces 3 pièges ramène 25% des captures totales (essentiellement sur 2 des 3 pièges). On note aussi quelques captures sur le secteur de Coulommiers et Fretoy.

Au total, ce sont 753 individus qui ont été piégés sur la région Ile de France sur un total de 25 pièges mis en place.

Les parcelles avec le plus de captures étaient en général en maïs les années précédentes ou avec du maïs à proximité.

### Carte des résultats selon les sites :



### Conclusion :

Sachant que l'insecte n'est plus réglementé, quelques précautions s'imposent afin d'éviter une réinstallation dans notre région et des dégâts dans quelques années :

-Pour les agriculteurs concernés, **il est fortement déconseillé de refaire du maïs sur maïs en 2022 sur les parcelles où la chrysomèle a été piégée.**

- Pour les autres exploitants dans les secteurs touchés ou en périphérie restez vigilants, essayez de revoir au mieux vos assolements pour éviter des longues successions de maïs, même si ce n'est pas toujours simple surtout en zones péri-urbaines.

En effet la rotation reste le moyen de lutte le plus efficace, ainsi les larves qui ont éventuellement pondues cet été ne retrouveront pas de racines de maïs l'an prochain auprès desquelles se nourrir et elles mourront donc de faim. Cette mesure permet d'anticiper un risque réel de nuisibilité économique.

## COMPOSITION DES PRODUITS CITES



**RESERVE AUX ADHERENTS**



Retrouvez les bulletins info.pl ine, les BSV de la région ainsi que les guides cultures sur notre site Internet.

*La Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France est agréée par le ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.*

**Toute rediffusion et reproduction interdites.**